

## Identité Professionnelle - Gestion de cabinet

### Description/Définition

L'art de faire des choix judicieux. Lorsqu'une personne décide d'exercer en tant que praticien et de s'installer professionnellement, elle se trouve confrontée à un ensemble de choix à faire et de démarches à effectuer.

Ce cours est donc indispensable pour se préparer au mieux dans les domaines suivants : juridiques, assurances sociales, comptables, législations cantonales et fédérales.

### Pré-requis/Public

Aucun

### Objectifs du cours

Informier et expliquer les différentes activités et tâches liées à la création et à la gestion d'un cabinet. A l'issue de cette formation, les participants sont capables :

- d'identifier les tâches administratives liées à la création d'un cabinet
- de se faire connaître, de définir les avantages de leur service
- d'identifier le temps à consacrer à leur activité professionnelle
- de choisir leur statut juridique
- d'établir leur budget annuel
- de pratiquer leur activité professionnelle en conformité aux lois et règlements en vigueur
- d'intégrer les normes de sa profession (normes des associations professionnelles, exigences légales cantonales, etc.) dans ses actes de praticien(ne)
- D'exercer, par son activité et son éthique, un rôle conforme à sa profession au sein du système de santé

### Contenu

#### *Gestion de cabinet*

- Statut juridique : travailler sous son nom ou constituer une société ?
- Assurances et affiliation, responsabilité du praticien
- Organisation et planification des tâches en lien avec l'activité
- Gestion du temps
- Préparation d'un budget annuel (business plan), coût d'installation d'un cabinet
- Aspects fiscaux : exonérations, déductions, frais
- Notions comptables de base
- Relations publiques : se faire connaître
- Gérer la trésorerie
- Législations cantonales et fédérales
- Présentation d'exemples illustrés et de cas pratiques

- Outils et méthodes de l'économie d'entreprise
- Marketing pour le cabinet
- Ordre juridique et contrats
- Les systèmes fiscaux Suisses, assurances et tenue des comptes.
- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), impôts sur le revenu et la fortune, déclaration d'impôt et taxation)

### ***Droits des patients, système de santé***

. **Droit des patients** : législation et conséquences pratiques

#### **. Législation sur la santé**

- Lois et ordonnances fédérales
- Lois, ordonnances et règlements cantonaux (lois et ordonnances sur la santé, règlements d'octroi de l'autorisation de pratiquer)

#### **. Système de santé**

- Aspects du système de santé publique
- Répartition des tâches entre Confédération, cantons et communes
- Politique et organisations (nationales et internationales) de santé publique
- Bénéficiaires de prestations - fournisseurs de prestations - assureurs
- Tâches des organisations professionnelles
- Perfectionnement professionnel et assurance qualité
- Interlocuteurs et mandats de négociation
- Maillage national et international

### **Durée**

28 heures (4 journées)